



DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 21 mai 2019

L'an deux mil dix-neuf, le vingt et un mai, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de la Ville d'Ingré, sous la Présidence de Christian DUMAS, Maire d'Ingré.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29
Nombre de conseillers municipaux présents : 22

Date de convocation du Conseil Municipal le 14 mai 2019

Présents : Christian DUMAS, Arnaud JEAN, Hélène LORME, Marie-Claude BLIN, Claude FLEURY, Jenny OLLIVIER, Hélyette SALAÜN, François LENHARD, Michèle LUCAS, Jean-Louis TOURET, Nadège FONTAINE, Franck VIGNAUD, Guillaume GUERRÉ, Magalie PIAT, Pascal SUDRE, Daniel HOAREAU, Sylvie SIGOT, Roselyne RAVARD, Philippe GOUGEON, Nicole PERLY, Benoît COQUAND et Bernard HOUZEAU.

Absents excusés :

Catherine MAIGNAN, ayant donné pouvoir à Nadège FONTAINE,
Évelyne CAU, ayant donné pouvoir à Arnaud JEAN,
Laurent JOLLY, ayant donné pouvoir à Christian DUMAS,
Baptiste JAUNEAU, ayant donné pouvoir à Hélène LORME,
Christine CABEZAS, ayant donné pouvoir à Claude FLEURY,
Loïc FAYON, ayant donné pouvoir à Sylvie SIGOT,
Patricia MARTIN, ayant donné pouvoir à Nicole PERLY.

Début de la séance : 19h00

Fin de la séance : 20h24

Secrétaire : Jenny OLLIVIER

FINANCES

DC.19.020 - Remplacement des deux chaudières à gaz alimentant le groupe scolaire du Moulin

Conformément à l'article 42 de l'Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et à l'article 26 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, une mise en concurrence « procédure adaptée » a été lancée le 21 janvier 2019 concernant le remplacement des deux chaudières à gaz alimentant le groupe scolaire du Moulin.

La réception des plis était fixée au 11 février 2012 à 12h00.

Les plis suivants ont été reçus dans les délais impartis :

N° PLI	ENTREPRISES	MONTANT HT DE L'OFFRE
1	Spie Batignolles Energie Sopac	45 953.29 €
2	Eiffage Energie Systèmes	43 409.40 €
3	SA Gallier	61 114.30 €
4	SAS Entreprise Mollière	31 481.77 €
5	Brunet Orléans	52 404.00 €
6	SAS Hervé Thermique	27 054.00 €
7	SAS Dargent Thermique	48 018.91 €
8	SARL Chauffage Services	45 299.00 €
9	IDEX Energies	45 019.87 €

L'offre de la société SAS Hervé Thermique n'a pas pu être analysée pour cause d'irrégularité.

Compte tenu de l'objet du marché, les plis ont été analysés suivant les critères ci-après :

Critères	Pondération
1- Prix des prestations	70.00 %
2- Valeur technique	30.00 %
2-1 Méthodologie d'intervention	15.00 %
2-2 Qualité du matériel proposé	15.00 %

Considérant, après analyse, que l'offre de la société Entreprise Mollière, représentée par Monsieur ZINSIUS Stéphane, Directeur Général de la société, située au 93 route de Blois à Lailly-en-Val, est l'offre économiquement la plus avantageuse, Monsieur le Maire décide de lui confier l'exécution des prestations du marché sur la base des tarifs de la décomposition de prix globale et forfaitaire.

Le Conseil Municipal **prend acte** de la décision.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

INGRE, le **21 MAI 2019**

Acte rendu exécutoire après transmission au Représentant de l'État le : **28 MAI 2019**

Publication le : **28 MAI 2019**

Notification le :

28 MAI 2019



Le Maire

Christian DUMAS

Acte à classer

DC-19-020

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2019-05-28T15-58-02.00 (MI217173153)

Identifiant unique de l'acte :

045-214501694-20190521-DC-19-020-AU (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : Remplacement des deux chaudières à gaz alimentant le groupe scolaire du Moulin

Date de décision : 21/05/2019



Nature de l'acte : Autres

Matière de l'acte : 1. Commande Publique
1.1. Marchés publics
1.1.6. Autre décision concernant les marchés publics.Acte : DC.19.020-FIN- remplacement des deux chaudières à gaz alimentant le groupe scolaire du Moulin.PDF Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé

Date 28/05/19 à 15:58

Par RICHARD Aurélie

Transmis

Date 28/05/19 à 15:58

Par RICHARD Aurélie

Accusé de réception

Date 28/05/19 à 16:02